

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois - Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/184

JF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 novembre 2023

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Sandrina Simoes, Thibaud Bécourt, Marc Giraud

**Suppléants sans voix délibérative** : Angeline Guillen, Jean-Luc Granier

**Pouvoirs** : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants : 38 Pour : 38

### OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MOYENS DEFINISSANT LES MODALITES D'ANIMATION ET DE GESTION DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA DESTINATION VERCORS (INSPIRATION VERCORS)

La démarche Inspiration Vercors regroupe 5 Communautés de Communes et le Parc Naturel Régional du Vercors pour fédérer le territoire derrière une bannière commune et développer la notoriété de la destination en s'appuyant sur des cibles clientèles et des filières identifiées. La Communauté de Communes du Trièves a validé la participation à cette démarche pour la période 2020-2023 par délibération de septembre 2019. Une convention entre tous les acteurs permet de définir les conditions de mise en œuvre et de financement du programme de développement de la marque Inspiration Vercors. Le travail sur une nouvelle convention étant encore en cours, il est proposé de reconduire par avenant cette convention sur une période de 6 mois. La clé de répartition des financements de la convention initiale est conservée, et représente les sommes suivantes pour la période de janvier à juin 2024 inclus :

Clé de répartition	Part fixe	Part variable calculée sur % lits INSEE	TOTAL
	jan-jun2024	jan-jun2024	jan-jun2024
CC Massif du Vercors	2 500	7 962,50	10 462,50
CC Royans Vercors	2 500	1 831,00	4 331,00
Saint Marcellin Vercors Isère Communauté	2 500	1 279,50	3 779,50
CC Trièves	2 500	2 196,50	4 696,50
CC du Diois	1 000	2 926,00	3 926,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 000</b>	<b>16 195,50</b>	<b>27 195,50</b>

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

S<sup>2</sup>LO

ID : 038-200030658-20231113-2023\_184-DE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n°1 à la convention de moyens définissant les modalités d'animation et de gestion des actions de promotion de la destination Vercors, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de moyens définissant les modalités d'animation et de gestion des actions de promotion de la destination Vercors, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 tel que défini ci-dessus et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 13 novembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/11/23 et de sa publication le 23/11/23

